

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

#### Arrêté du 25 février 2010 relatif aux centres et organismes de formation mettant en œuvre le certificat « certiphyto 2009-2010 »

NOR : AGRE0928680A

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le décret n° 2009-1619 du 18 décembre 2009 portant création, à titre expérimental, du certificat « certiphyto 2009-2010 » ;

Vu l'arrêté du 25 février 2010 relatif aux objectifs de formation et aux modalités d'évaluation de la spécialité « usage agricole » du certificat « certiphyto 2009-2010 »,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La liste des centres et organismes de formation prévus à l'article 3 du décret du 18 décembre 2009 susvisé figure en annexe I du présent arrêté.

**Art. 2.** – La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 2010.

Pour le ministre et par délégation :  
*La directrice générale  
de l'enseignement et de la recherche,*  
M. ZALAY

*Nota.* – L'annexe I peut être consultée au ministère de l'agriculture et de la pêche (DGER), 1<sup>ter</sup>, avenue de Lowendal, 75007 Paris, ou sur les sites [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr) ou [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)